

Entrepreneuriat Privé et Marché de l'Emploi en Algérie :

Cas de la Wilaya de Tizi-Ouzou

KHAZNADJI Mohammed ^{1*} AIT TALEB Abdelhamid ²

1. Université de Tizi-Ouzou, Algérie

2. Université de Tizi-Ouzou, Algérie

Private Entrepreneurship and the job market in Algeria

Case Wilaya of Tizi-Ouzou

Date de réception: 18/10/2018

Date de révision: 29/10/2018

Date d'acceptation: 12/11/2018

Résumé:

Les dispositifs d'aide à la création d'entreprises (CNAC, ANSEJ, ANGEM, ANDI) ont donné des résultats appréciables dans la wilaya de Tizi-Ouzou. En effet, ces dispositifs ont permis la création d'un nombre considérable aussi bien d'entreprises que de postes d'emploi. L'objet de ce travail est, en se basant sur des données collectées à travers une enquête réalisée sur le terrain, d'étudier la dynamique entrepreneuriale initiée par les pouvoirs publics et son impact sur l'emploi à travers le cas de la wilaya de Tizi-Ouzou. Il s'agit donc de montrer que les dispositifs ont permis l'émergence d'une nouvelle catégorie d'entrepreneurs, qui pourrait agir dans l'avenir d'une façon relativement autonome par rapport aux aides de l'État

Mots clés : Dispositifs, entrepreneuriat, secteur privé, emploi.

(JEL) Classification : A22, A23

Abstract :

Public stat supports for companies creation (CNAC, ANSEJ, ANGEM, ANDI) have given an appreciable result in the Wilaya of Tizi-Ouzou. Indeed, these devices make possible a considerable number of companies' creation a jobs. The purpose of this work is based on data collected through a field survey the entrepreneurial dynamics initiated by the public authorities and its impact on employment through the case of the Wilaya of Tizi-Ouzou. We purpose to chow than the public support allowed the emergence of new categories of entrepreneurs, which could act in the future in a relatively autonomous way with regard to state aid.

Key words: Devices, entrepreneurship, private sector, employment.

(JEL) Classification : L26; J23

I- Introduction

Selon les statistiques de l'ONS, l'essentiel des entreprises existantes en Algérie sont de taille très petite et créées depuis 2001¹. Ceci dit que les dispositifs d'aide à la création d'entreprises, mis en place par les pouvoirs publics depuis les années 1990 (CNAC, ANSEJ, ANGEM, ANDI et autres), ont donné des résultats appréciables. Aussi, la contribution de ces dispositifs à la création d'emploi et par conséquent, à l'absorption du chômage est importante : durant la même période, le chômage a reculé d'une façon significative. Pendant des années, suite à une aisance financière engendrée par la hausse des prix des hydrocarbures, l'État a mis en place divers dispositifs d'aide à la création d'emplois, à travers la création d'entreprises. Il existe donc une forte corrélation entre la dynamique entrepreneuriale initiée par les autorités et l'évolution de l'emploi au niveau local.

Dans la wilaya de Tizi-Ouzou (WTO), le taux de chômage, selon les statistiques publiées par l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI), dépasse la moyenne nationale, il est d'environ de 18% de la population active. Ce sont les jeunes âgés de moins de 35 ans qui sont les plus touchés par ce phénomène. Parallèlement à cette situation, le rythme de création d'entreprises dans la wilaya est appréciable. Une grande partie de ces créations s'est faite grâce aux dispositifs d'aide à la création d'entreprise, mis en place par l'Etat depuis les années 1990.

L'objet de ce travail est d'étudier l'impact de ces dispositifs, aussi bien sur la dynamique entrepreneuriale que sur l'emploi au niveau de la WTO. Nous posons à cet effet deux hypothèses : A travers la première, nous supposons que les dispositifs suscités ont donné un nouveau souffle à la dynamique entrepreneuriale et, par conséquent, ont contribué d'une façon fortement significative à l'absorption du chômage au niveau de la wilaya. Par la deuxième, nous considérons que les nouvelles mesures d'aide à la création d'entreprise ont permis l'émergence d'une nouvelle catégorie d'entrepreneurs, qui pourrait agir dans l'avenir d'une façon relativement autonome par rapport aux aides de l'État.

A cet effet, dans la présente étude, après une clarification du concept d'entrepreneuriat d'une façon très brève et une présentation de l'évolution de l'entrepreneuriat privé sur le plan juridique en Algérie et sur le plan pratique dans la WTO, nous procédons, en se basant sur des données quantitatives recueillies auprès des institutions, à l'analyse de la contribution des dispositifs d'aides à la création d'entreprise à l'emploi au niveau local. Ensuite, en s'appuyant sur une enquête réalisée par nous même sur le terrain, à travers un questionnaire ciblant un échantillon de 76 entreprises créées dans le cadre des dispositifs suscités, nous essayerons de faire ressortir les caractéristiques fondamentales de cette nouvelle catégorie d'entrepreneurs initiée par l'État. Il s'agit donc ici de déceler les facteurs de succès des entreprises privées issues des dispositifs, mais aussi leurs difficultés majeures.

1. Entrepreneuriat et emploi

Les débats sur la relation entre la création d'entreprises et l'emploi sont récurrents². L'entrepreneuriat est aperçu comme un catalyseur de la croissance économique. Il est présent dans la quasi-totalité des programmes nationaux de développement.

L'entrepreneuriat est un concept complexe qui peut être approché de différentes façons. La littérature sur la question est très abondante. Plusieurs approches se sont succédées pour tenter d'expliquer le phénomène : l'approche par les traits de la personnalité, l'approche démographique,

l'approche environnementale, l'approche interactionniste et plus récemment, l'approche de l'intentionnalité³. Également, l'entrepreneuriat est associé à plusieurs autres thèmes : la personnalité de l'individu, l'innovation, la création d'entreprise, la création de richesses, le secteur privé, etc. A ce sujet, Fayol⁴ a établi une synthèse intéressante.

Sur le plan théorique, les grandes explications macro-économiques de l'emploi et de son corollaire le chômage font de l'entreprise le point de départ de leurs analyses. Pour les classiques, le niveau de l'emploi est déterminé par la rentabilité des facteurs de production et pour les keynésiens, il est déterminé par le niveau de la demande effective adressée aux entreprises. Donc l'entreprise est au centre des analyses sur l'emploi⁵.

Dans une conjoncture de chômage qui touche fondamentalement les jeunes, l'entrepreneuriat peut être considéré comme un vecteur de création directe d'emplois. L'inadéquation des formations suivies face aux perspectives d'emploi et la faible densité du tissu d'entreprises font de l'entrepreneuriat un outil stratégique, dans la mesure où il donne aux jeunes la possibilité d'assurer leur autonomie financière et de s'insérer dans la vie active. L'activité non salariée constitue de nos jours une source non négligeable de création d'emplois. Selon l'étude réalisée en 2012 par l'OIT, les facteurs influençant l'entrepreneuriat chez les jeunes sont au nombre de quatre, à savoir : l'éducation et la formation à l'entrepreneuriat, le cadre administratif et réglementaire, les aides au profit des entreprises et les conditions d'accès aux financements⁶.

Dans le secteur de l'emploi en Algérie, les politiques actives qui consistent à aider les chômeurs à créer leurs propres entreprises, sont les plus favorisées par les pouvoirs publics ces dernières années. La création d'entreprise s'inscrit dans une dynamique de création d'emploi ; créer son entreprise, c'est d'abord créer son emploi. L'objectif principal visé à travers la plupart des dispositifs d'aide à la création d'entreprise en Algérie est la création et la promotion de l'emploi. Tous ces dispositifs peuvent être envisagés comme étant des instruments de sortie du chômage⁷.

Le regain d'intérêt pour la création d'entreprise n'est pas un phénomène aléatoire, il est le fruit d'une succession d'événements et d'actions publiques qui remontent au milieu des années 1980 suite à la chute des prix du pétrole au niveau international, au processus de transition vers l'économie de marché et à la promotion de l'initiative privée.

De nos jours, l'entrepreneuriat constitue la base de l'économie dans la mesure où l'entreprise est la source principale de création de richesses et d'emplois⁸. La volonté d'avoir un travail conforme à ses propres valeurs, la perspective d'être son propre patron ou autonome, la précarité des emplois salariés et les évolutions technologiques récentes sont les principales forces qui poussent les individus à créer ou à reprendre des entreprises généralement de petite taille⁹. Aussi, le problème de mortalité de celles-ci se pose ; car les entreprises fermées, sont des emplois nets perdus¹⁰.

Dans cette étude, nous assimilons l'entrepreneuriat à l'auto-emploi. Cette définition, professionnelle est la plus utilisée dans la littérature économique sur le développement dans la mesure où un nombre important de personnes se prend en charge à travers l'auto-emploi, en créant des micro-entreprises. La quasi-totalité des aides consacrées dans le cadre des dispositifs ANSEJ, CNAC, ANGEM et même ANDI s'adresse aux demandeurs d'emploi.

L'entrepreneur est défini dans ce travail comme « un individu qui seul ou en collaboration avec d'autres est propriétaire d'une entreprise »¹¹.

3. Evolution du cadre juridique de l'entrepreneuriat privé en Algérie

Dans l'histoire de l'Algérie indépendante, la dynamique entrepreneuriale a connu plusieurs périodes distinctes. Son évolution est liée à la succession des modèles de développement qui ont correspondu à des périodes différentes : le modèle fondé sur la grande entreprise publique et, par la suite, celui fondé sur la petite et moyenne entreprise, fondamentalement relevant du secteur privé. Sur le plan juridique, la place qu'occupe l'entrepreneuriat privé dans l'économie nationale peut être retracée par la succession des codes d'investissement, qu'a connu le pays depuis l'indépendance à nos jours¹².

Au lendemain de l'indépendance, dans une conjoncture du transfert massif de capitaux vers l'extérieur, le code de 1963 s'adressait essentiellement aux investisseurs étrangers. En 1966, un autre code a été adopté et qui régit l'intervention de l'investissement privé pendant près de 16 ans essentiellement dans l'industrie, le bâtiment et travaux publics, et les services. La procédure d'agrément préalable à tout investissement privé était une condition préalable dans les secteurs vitaux de l'économie. Le secteur privé était considéré incapable d'impulser les transformations profondes des structures économiques qu'exige le développement, en raison de sa soumission à une logique du profit et du court terme.

une étude de CNEAP, réalisée en 1985 sur le secteur privé en Algérie, a abouti aux résultats suivants : 50% de la valeur ajoutée de ce secteur est créée uniquement par 9% de l'ensemble des entreprises employant plus de 10 salariés ; une concentration des entreprises privées dans 03 branches d'activités (l'agroalimentaire, le textile et les matériaux de construction) localisées principalement dans les grandes villes du nord ; le secteur employait près de 183725 travailleurs dont 13875 employeurs, 37790 indépendants, 10000 aides familiaux, 5174 apprentis et 116818 salariés. Aussi, un nombre important des investissements a été réalisé en dehors de la planification nationale¹³.

En 1982, un autre code a été adopté. Ce dernier reconduit l'autorisation préalable et obligatoire pour tout investissement privé, à l'exception de ceux réalisés dans l'agriculture, le commerce de détail, ceux initiés par les artisans, et la profession libérale. Dans la réalité, cette procédure d'agrément préalable et obligatoire n'était pas respectée par la totalité des investissements. 28,8% des projets réalisés entre 1983 et 1987 n'étaient pas agréés. L'entrepreneuriat informel constitue en Algérie une source considérable de création de richesse et d'emplois.

A la fin de l'année 1993, dans une période de restructuration du secteur public, un autre code a été adopté qui marque une rupture nette avec l'ancien régime de contrôle et d'autorisation préalable. Ce code consacre le principe de liberté d'investissement, d'assistance, d'encouragement et de promotion de l'investissement privé. Les investissements font l'objet d'une déclaration uniquement auprès de l'Agence pour la Promotion et de Soutien de l'Investissement (APSI) et peuvent bénéficier de plusieurs avantages. Ce nouveau régime accorde une place particulière aux projets créateurs d'emplois. Dans les faits, entre 1994 et 1999, 12372 projets ont été déclarés à l'APSI avec 330610 emplois prévus. Toutefois, l'essentiel de ces projets est resté au stade potentiel.

En 2011, un autre code institue l'Agence National de Développement de l'Investissement ANDI, dont les missions et le fonctionnement ne diffèrent pas beaucoup de l'APSI. La création de cette agence est liée à la volonté de décentraliser les dossiers d'investissement et à la mise en place d'un guichet unique regroupant l'ensemble des administrations concernées par l'investissement. Ce code

a prévu aussi la création d'un Conseil National de l'Investissement CNI, mis sous la tutelle du Chef du gouvernement. En 2006, quelques dispositions du code de 2001 ont été modifiées et/ou complétées.

En 2016, un nouveau code de l'investissement a été mis en place une nouvelle fois, il s'agit de la loi n° 2016-09 du 3 août 2016. Les nouvelles dispositions prévues dans cette loi ont pour objectif principal de faciliter l'insertion et l'arrivée d'investissements étrangers et d'augmenter l'attractivité de l'Algérie. Elles prévoient une exonération ciblée des droits de douane ; la suppression de la règle 51/49% et la suppression du droit de préemption. Toutefois, dans la même année, la règle 51/49% a été extirpée du code de l'investissement et insérée dans la loi de finance.

En résumé, nous constatons que le processus de création d'entreprise privée en Algérie passe d'une situation de limitation et de contrôle totale à une situation de liberté quasi-absolue et d'encouragement à tout point de vue où même la règle 49/51 a été extirpé du code d'investissement. Le tournant s'est produit au cours des années 1990 avec l'adoption de l'Algérie, sous l'égide des institutions internationales, du plan d'ajustement structurel. C'est pendant cette période de transition de l'économie dirigée vers l'économie de marché que la majeure partie des dispositifs d'aide à la création d'entreprise que nous connaissons aujourd'hui a été mise en place en Algérie à travers la création d'organismes publics chargés d'accorder des aides financières, fiscales et parafiscales aux jeunes promoteurs ; de leur faciliter l'accès aux crédits bancaires et de les accompagner dans leurs processus de création d'entreprises.

4. Emergence et évolution de l'entrepreneuriat privé dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Les racines de l'entrepreneuriat privé dans la wilaya de Tizi-Ouzou, remontent à la période coloniale. Deux trajectoires d'entrepreneurs émergent pendant cette période : l'entrepreneuriat commercial, dont sa genèse remonte à la deuxième guerre mondiale et l'entrepreneuriat agricole, spécialisé essentiellement dans le conditionnement de figues sèches et la production d'huile d'olive. Durant la période postindépendance, quatre grandes phases d'évolution de l'entrepreneuriat privé peuvent être distinguées¹⁴ et coïncident avec l'évolution juridique développée plus haut :

La période (1962-1975) est caractérisée par une dynamique très lente suite au contexte contraignant de l'époque. C'est surtout l'entrepreneuriat commercial qui a résisté en tissant des relations avec les entreprises publiques et s'orientant timidement vers l'investissement productif

La période (1980-1990). Durant cette période, suite au changement de la politique de l'État vis-à-vis du secteur privé et aux déséquilibres des marchés engendrés par la chute des prix du pétrole, il y a eu la création d'un nombre très important d'entreprises dans le secteur manufacturier. Elles se situaient en aval des grandes entreprises publiques, ce qui rend fragile beaucoup d'entre elles face à la crise de la chute des prix du pétrole de 1986. En terme de localisation, les entreprises créées étaient concentrées dans les communes : Draa-Ben-Khedda, Tizi-Ouzou, Tizi-Rached, Draa-el-Mizan, Boghni, Ouadhias.

La période (1990-2000) est marquée par la multiplication des projets d'investissements avec une faible dynamique de créations réelles. Sur 600 projets présentés au CALPI entre 1994 et 2000, 248 d'entre eux ont été retenus et seulement 48 qui entre réellement en exploitation. Néanmoins, l'adoption du plan d'ajustement structurel, la dissolution d'un nombre important d'entreprises

publiques et la politique d'emploi de jeunes initiée par l'État ont permis la diversification des projets d'investissement et l'émergence de nouvelles catégories d'entrepreneurs.

La période d'après 2000 est marquée par l'essor, sans précédent, de l'entrepreneuriat privé dans la wilaya. Selon les résultats de l'enquête réalisée par l'ONS en 2011, près de 80% des entreprises de la wilaya ont été créées durant cette période.

Il ressort clairement que les dispositifs présentés antérieurement, initiés fondamentalement durant la quatrième période, ont un impact positif sur l'entrepreneuriat au niveau de la WTO. Le tissu économique de la WTO est composé de 37276 entreprises (hors agriculture) : Selon l'enquête de l'ONS, 46,58% de ces entreprises activent dans le commerce, 38,18% dans les services, 13,66% dans l'industrie et seulement 10,58% dans la construction. La quasi-totalité de ces entreprises (36747 unités, soit 98,66%) relèvent du secteur privé. Seulement 500 unités (soit 1,34%) qui relèvent du secteur public. C'est pour cette raison que nous considérons que l'entrepreneuriat dans la WTO, à l'instar des autres wilayas du pays, relève fondamentalement du secteur privé. Cette logique est le fruit de la politique de l'État qui, à travers plusieurs leviers, a stimulé et financé la formation du secteur privé qui censé être le vecteur principal des transformations économiques et sociales en Algérie¹⁵. Donc, il n'est pas exclu que si dans l'avenir la baisse des prix du pétrole durera dans le temps, cette dynamique sera remise en cause. La réalité actuelle de l'entrepreneuriat en Algérie, trouve son explication dans un système basé sur l'assistanat¹⁶.

En termes de taille, d'après les résultats du recensement économique de 2011, l'écrasante majorité des entreprises de la wilaya (36514 unités, soit 97,96%) sont des très petites entreprises (TPE) employant un effectif inférieur à 10 employés. Les entreprises employant un effectif de plus de 250 personnes sont au nombre de 16 et majoritairement publiques. Cette logique est presque la même au niveau national¹⁷.

Selon la même source, plus de 90% de ces entités économiques, leur chiffre d'affaire ne dépasse pas 20 millions de dinars par an (soient 33581 entreprises) ; 9,14% réalisent un chiffre d'affaires entre 200 millions et 2 milliards par an. Quant aux entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 2 milliards leur proportion dans le total des entreprises de la wilaya est inférieure à 1%.

Il convient de signaler que plus de 95 % des entités économiques de la wilaya ont le statut juridique d'entreprise individuelle (personne physique). Cette forme est la plus sollicitée parce qu'elle s'adresse aux entreprises de taille réduite et sa création est simple et rapide. La répartition de ces entreprises individuelles par genre montre que 85,70% ont été créées par des hommes contre 14,30% par des femmes.

5. Apport des dispositifs d'aide à la création d'entreprise à l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Au niveau national, le chômage a connu trois grandes phases distinctes¹⁸. La première, depuis l'indépendance jusqu'au milieu des années 80 où le taux de chômage était décroissant. La deuxième entre 1986 et 2000, dans laquelle l'évolution de ce phénomène était sans cesse croissante. Enfin, la dernière phase, depuis l'année 2001 à nos jours où le taux de chômage a repris sa tendance à la baisse. C'est durant la deuxième phase que les dispositifs d'emploi que nous connaissons aujourd'hui en Algérie ont été adoptés. C'est une période marquée par plusieurs événements majeurs et qui n'ont pas été sans conséquences sur l'emploi au niveau local: la réduction drastique des prix des hydrocarbures au niveau international, le rééchelonnement de la dette extérieure,

l'adoption des plans d'ajustement structurel qui ont engendré à travers ses différentes mesures la fermeture de plusieurs entreprises publiques et des licenciements collectifs¹⁹. Désormais, la promotion de l'emploi par l'aide à la création d'entreprise est fondamentalement la nouvelle voie adoptée par les pouvoirs publics pour venir à bout du chômage qui ne cesse de devenir préoccupant²⁰.

Dans cette partie, avant d'étudier l'apport des dispositifs d'aide à la création d'entreprise à l'emploi au niveau de la WTO, nous présentons d'abord la situation de l'emploi dans cette wilaya, dont le taux de chômage dépasse la moyenne nationale.

5.1. Situation de l'emploi dans la WTO

Selon les services statistiques de la wilaya, durant l'année 2016, la population occupée était estimée à 337205 habitants²¹ (soit 3.09% de la population occupée nationale à la même période).

L'écrasante majorité des emplois de la wilaya (87%) relève des secteurs des services et administration. Quant au secteur de l'industrie, du BTPH et de l'agriculture, ils occupent une part marginale dans l'emploi total; pourtant la WTO est toujours considérée comme une wilaya à vocation agricole et dispose de traditions industrielles. Il ressort clairement que la promotion de l'emploi dans les secteurs productifs est plus que nécessaire, d'autant plus que la création d'emplois directs dans ces secteurs induit également la création d'emplois indirects.

D'après les statistiques de l'ANEM, la demande d'emploi dans la wilaya est passée de 30582 personnes en 2010 à 55069 personnes en 2017, soit une demande additionnelle de 24487 personnes en l'espace de sept années; sachant que durant la même période, en moyenne, près de 11434 placements ont été effectués chaque année par la même institution.

La demande non satisfaite, même si elle a connue un fléchissement entre 2014 et 2017, elle demeure très importante (figure 2). Elle est de 39203 personnes à la fin de l'année 2017. Le rythme actuel de création d'emplois dans la wilaya est très insuffisant pour absorber la demande qui augmente chaque année de 3500 personnes en moyenne (sans tenir compte de la demande satisfaite).

Il est important de souligner qu'une grande partie de cette demande est sans aucune qualification et avec des niveaux d'instruction ne dépassant pas le secondaire. C'est pourquoi, dans ce cas la question de l'employabilité se pose, La situation de l'emploi n'est pas homogène, l'offre d'emplois non satisfaite chaque année au niveau de la wilaya est en moyenne de 3000 personnes durant la période considérée. Beaucoup d'activités, même si le niveau de chômage demeure important, souffre de la rareté d'une main d'œuvre qualifiée. Dans le secteur du bâtiment par exemple, les promoteurs ont à plusieurs reprises alerté les pouvoirs publics sur le manque de maçons, de plâtriers, de plombiers, de ferrailleurs et autres. Cette situation engendre des retards énormes dans la réalisation des projets publics. Donc, la formation professionnelle et la gestion des compétences des individus en activité constituent des éléments importants à considérer dans la politique d'emploi. Il s'agit d'intégrer dans le champ de l'intervention publique des politiques d'employabilité qui visent l'accroissement des chances de participation des individus à la vie active. La gestion en amont du capital humain constitue un élément important à considérer dans les politiques publiques. Il s'agit de hausser les niveaux de formation des individus et de favoriser les formations professionnelles pour lesquelles les débouchés professionnels sont importants.

Face à cette situation, les politiques publiques actives d'emploi deviennent indispensables. Elles consistent à agir sur l'offre d'emploi, en stimulant l'activité économique, et non pas sur la demande. Nous pensons que la priorité devrait être accordée aux secteurs productifs qui sont jusqu'à présent les parents pauvres de l'emploi au niveau de la wilaya. Il y a lieu d'orienter la dynamique entrepreneuriale vers des activités à forte valeur ajoutée, génératrices de richesses et créatrices d'emplois. Tizi-Ouzou est très loin d'une exploitation optimale de ses potentialités agricoles, industrielles et touristiques.

5.2. Création d'emploi à travers les dispositifs d'aide à la création d'entreprise dans la WTO

De nos jours, l'entrepreneuriat privé se présente comme une alternative de développement économique. C'est pour cela que l'État a mis en place des dispositifs d'appui à l'initiative privée. La nouvelle stratégie de développement tente de créer un environnement propice à la stimulation de l'entrepreneuriat privé en accordant des aides et des facilitations à la création d'entreprises et l'émergence du secteur privé. Les dispositifs d'aide à la création d'entreprises sont nombreux. Ils s'adressent à des personnes différentes (en fonction de l'âge) et sont spécialisés en fonction du montant du financement.

5.2.1. Agence National de Développement de l'Investissement (ANDI)

L'ANDI a été créée (décret exécutif n° 02/282 du 24/09/2001) pour accompagner les investisseurs nationaux et étrangers. Principalement, ses missions consistent à : promouvoir l'investissement ; accueillir, informer et assister les investisseurs ; intervenir auprès des autres administrations pour prendre en charge des problèmes éventuels ; participer à la gestion du foncier économique ; enfin, contribuer à l'identification des projets présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale et se prononcer sur les avantages à octroyer à ces projets.

Contrairement aux autres dispositifs, celui-ci ne limite ni l'âge ni le niveau de financement. Néanmoins, il prend en charge les investissements relevant d'une dimension nationale et dont le niveau de financement est très important. Le financement peut se faire à plusieurs niveaux : à la création, pour l'extension, pour la réhabilitation ou la restructuration.

Au niveau de la WTO, comme le montre la figure n°3, entre 2009 et 2016, le nombre de projets déclarés s'élève à 5.177, avec un montant d'investissement global de 152.294 milliards de dinars, ce qui correspond à 28.390 emplois (soit en moyenne, 647 projets et 3.549 emplois par an). Les investissements réalisés dans le cadre de ce dispositif sont plus importants en termes du montant d'investissement : le cout moyen par projet est de 27 millions de dinars, avec, en moyenne, 05 emplois par projet et 4,69 millions de dinars par emploi.

Durant la période considérée, le nombre de projets d'investissement réalisés dans le cadre de l'ANDI a connu une évolution stationnaire, même si les montants investis ont connu une évolution croissante.

La répartition de ces projets par secteur d'activité se présente comme suit : le Transport (67,38%), le BTPH (13,25%) et les services fournis aux ménages (5,63%). Les projets qui contribuent le plus à la création d'emplois sont ceux du BTPH en première position avec 32,12%, suivis par ceux réalisés dans le transport et les matériaux de construction avec respectivement 25,53% et 9,14% dans le total des emplois induits dans le cadre de ce dispositif.

Nous constatons que le BTPH est un secteur intensif en main d'œuvre et pourvoyeur d'emplois. Ce secteur nécessite une modernisation, puisque jusqu'à présent, il s'appuie sur des moyens et techniques traditionnelles qui ont des conséquences néfastes sur la stabilité de l'emploi.

5.2.2. Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes (ANSEJ) :

Il s'adresse aux jeunes chômeurs âgés de 19 à 35 ans, ayant une qualification professionnelle ou un savoir faire en relation avec l'activité envisagée et disposant d'un apport personnel. Le coût de l'investissement ne doit pas dépasser 10 millions de dinars et le financement se fait, selon le montant de l'investissement, à travers deux formules : le financement triangulaire (l'apport personnel est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ et un crédit bancaire avec un taux d'intérêt bonifié) et le financement mixte (l'apport personnel du jeune entrepreneur est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ).

Sur le territoire de la WTO, de 1997 jusqu'à la fin l'année 2015, 19155 micro-entreprises ont été créées à travers ce dispositif, permettant ainsi la création de 49054 emplois, soit une moyenne 1008 micro-entreprises et 2582 emplois par an²². D'une façon générale, durant la période considérée (2008-2015), la tendance de création aussi bien d'entreprises que d'emplois à travers le dispositif ANSEJ de la WTO était croissante. Le fléchissement enregistré en 2010 est lié au gel du financement de l'activité de transport, jugée saturée, suite à une forte croissance de cette activité dans le passé. Aussi, la baisse de la dynamique entrepreneuriale est liée à la chute des prix des hydrocarbures au plan international et au gel du financement des activités jugées inefficaces économiquement (Boulangerie, laverie...)

5.2.3. Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)

Ce dispositif s'adresse (depuis 2010) aux personnes adultes âgées de 30 à 50 ans et disposant d'une qualification professionnelle ou d'un savoir faire en relation avec l'activité envisagée. Le seuil maximum de l'investissement est fixé également à 10 millions de dinars. Toutefois, un seul mode de financement est prévu, à savoir : le financement triangulaire.

Selon les statistiques fournies par les services de la CNAC de Tizi-Ouzou, durant la période allant de 2004 à 2016, 9119 projets ont vu le jour et 18355 emplois ont été créés via ce dispositif, soit une création moyenne de 829 entreprises et de 1.668 emplois par an. Le montant global de l'investissement est estimé à plus de 28,5 milliards de dinars, soit un coût moyen par projet de 3,1 millions dinars et un coût moyen par emploi de 1,5 millions dinars. En termes de localisation, les projets lancés sont implantés principalement dans les Daïâtes : Tizi-Ouzou, Draa-Ben-Khedda, Draa-El-Mizan, Beni-douala, Boughni, Azazga et Oudhias.

L'évolution du nombre d'entreprises créées et d'emplois correspondants a suivi une tendance croissante (figure 4), surtout entre 2009 et 2014. Après cette période, l'évolution des entreprises créées a suivi une tendance décroissante et qui concerne l'ensemble des secteurs d'activité.

Dans le total des projets financés à travers ce dispositif, le transport se taille la part du lion avec 57,45% suivi des services avec 23,47%. Pourtant, le nombre d'emplois créés par projet dans ce secteur ne dépasse pas deux personnes. Les secteurs intensifs en main d'œuvre (l'industrie et BTPH avec respectivement et en moyenne 13 et 5 emplois par projet) n'occupe respectivement que 2,58% et 8,41% dans le total des projets financés. A cet effet, il est important de promouvoir l'investissement davantage dans ces secteurs dans les années à venir.

5.2.4. Agence Nationale de Gestion de Microcrédit (ANGEM)

Lancé en 2002, ce dispositif a pour mission de favoriser le travail à domicile, les activités artisanales et promouvoir les activités économiques et culturelles de production génératrices de revenus. Il consiste à accorder des microcrédits, non rémunérés ou bonifiés dont le montant varie entre 100.000 dinars et 1.000.000 dinars aux individus sans revenus ou disposant de petits revenus irréguliers. Le dispositif assure également un ensemble de services non financiers, comme la formation à la gestion des TPE, les tests et les validations des acquis professionnels, etc.

Au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, selon les données fournies par l'agence locale, 10.615 projets ont été financés par l'ANGEM durant la période 2011-2017. 56% ces projets relèvent du secteur de l'artisanat, l'agriculture et la très petite industrie occupent respectivement 20% et 18% dans le total des projets financés (figure 5).

La contribution des dispositifs d'aide à la création d'entreprises à la dynamique entrepreneuriale et par conséquent à l'emploi au niveau local est satisfaisante. En termes de nombre de PME, Tizi-Ouzou occupe la deuxième place après Alger au niveau national avec 32.097 entreprises. D'ailleurs, nous recommandons le maintien de ces dispositifs, voir même les améliorer et les accompagner avec d'autres réformes dans les domaines de la formation et de la législation du travail. Dans un contexte d'économie de marché et de mondialisation, la croissance soutenue s'articule autour de la capacité de l'Etat à booster le secteur privé à l'orienter davantage vers les secteurs productifs et vers l'exportation.

Nous considérons qu'une spécialisation des dispositifs par secteur ou domaine d'activités permettrait une meilleure maîtrise des aides de l'Etat en faveur de l'entrepreneuriat privé. Il s'agit d'adopter une nomenclature des activités commune à l'ensemble des dispositifs et spécialisé, ensuite, chaque dispositif dans un domaine précis ; en d'autres termes, il y lieu de favoriser l'approche sectorielle. Il ressort clairement que la vocation principale de l'ANGEM est l'artisanat ; celle de la CNAC c'est les services ; celle de l'ANDI c'est le BTP et l'industrie...

Il est important de noter qu'en plus de ces dispositifs, d'autres mesures ont été prise en faveur de l'investissement et de la création d'entreprises à travers les organismes suivants : le Fonds national d'investissement en 2009 ; le Comité d'Assistance à la Localisation et à la Promotion des Investissements et de la Régulation du Foncier en 2009; le Fonds de Compétitivité Industrielle en 2000 ; le Fonds d'Appui à l'Investissement en 2002, etc.

II. Résultats de recherche

Pour rendre compte des caractéristiques de l'entrepreneuriat issu de la politique de l'Etat, nous avons mené une enquête à travers un questionnaire ciblant un échantillon de 76 entrepreneurs ayant tous bénéficié de l'un des 04 dispositifs suscités. A priori, nous avons choisi 04 communes de la wilaya : 02 communes urbaines (Tizi-Ouzou et Azazga) et 02 communes rurales (Maâtkas et Beni-douala) et nous avons enquêté aléatoirement un nombre déterminé d'entreprises dans chaque commune (20 à Tizi-Ouzou, 19 à Azazga, 19 à Maâtkas et 18 à Béni-douala). L'enquête a été réalisée durant le mois de mars de l'année 2018.

Le questionnaire comporte 22 questions réparties en trois parties : la première partie porte sur l'identification de l'entrepreneur et de son entreprise ; la deuxième, sur le dispositif sollicité et son appréciation ; enfin, la troisième, sur les difficultés actuelles de l'entrepreneur. Les questions posées sont majoritairement fermées, pour chaque question, nous avons proposé un ensemble de réponses

homogènes. A l'issue de l'enquête, nous avons réalisé une analyse des résultats en croisant les différentes variables entre elles.

Nous présentons dans cette section les principaux résultats de notre enquête. Bien entendu, ses résultats sont proportionnels à la taille et à la nature de notre échantillon.

1. Un entrepreneuriat de jeunes, dominé par les hommes et avec un niveau d'instruction ne dépassant pas le secondaire

L'âge moyen des entrepreneurs au moment de l'enquête est de 34 ans ; la frange d'âge qui domine est celle allant de 25 à 34 ans qui représente 47,7%, suivie de celle allant de 35 à 44 ans, soit 44,4%. Les autres tranches d'âge, celle de moins de 25 ans et celle de plus de 45 ans, représentent respectivement 5,3% et 2,6%.

Notre enquête révèle que près de 83% des enquêtés sont des hommes, contre seulement 17% de femmes. Ce résultat est corroboré même par les statistiques fournies par les dispositifs à l'exception de l'ANGEM.

La répartition des enquêtés par niveau d'instruction se présente comme suit : 50% ont un niveau secondaire, 31,6% ont un niveau primaire et seulement 18,4% qui ont un niveau universitaire. Nous considérons que cette situation est liée essentiellement au taux élevé de déperditions scolaires du sexe masculin dans les deux premiers cycles et à la forte présence de la gente féminine dans l'enseignement supérieur (deux sur trois des diplômés de l'enseignement supérieur sont du sexe féminin), alors que celles-ci restent relativement en retrait par rapport au marché du travail pour diverses considérations ; l'enseignement supérieur souffre d'un grand retard en matière de formations professionnalisantes²³.

2. L'ANSEJ est le dispositif le plus sollicité et qui crée plus d'emploi

L'analyse des résultats de l'enquête montre que sur les 76 entreprises ayant fait l'objet de notre étude, la majorité (soit près de 53%) ont bénéficiées des aides du dispositif ANSEJ. Le reste des entreprises : 19,7% ont été créées dans le cadre du dispositif ANGEM, 14,5% dans le cadre de la CNAC et 13,2% dans le cadre du dispositif ANDI. Les raisons de la prééminence de la sollicitation du dispositif ANSEJ sont liées fondamentalement au fait que c'est un dispositif ancien par rapport aux autres et s'adresse aux jeunes dont l'âge correspond à la majorité des chômeurs de la wilaya. Notre enquête confirme également les bilans des dispositifs présentés plus haut en termes d'emploi. L'ANSEJ est le dispositif qui a contribué le plus à la création d'emplois dans la wilaya.

Par ailleurs, la répartition des entreprises par dispositif et par tranche d'emplois créés nous montre que 60,4% des entreprises employant moins de 05 personnes ont été créées dans le cadre du dispositif ANSEJ et 50% des entreprises employant entre 05 et 09 personnes ont été également créées dans le cadre de ce dispositif. Quant aux entreprises employant plus de 15 salariés, 70% du total ont été créés dans le cadre du dispositif ANDI.

3. Les unités de production créées à travers les dispositifs sont majoritairement des micro-entreprises

Les 76 entités recensées emploient 388 personnes, soit en moyenne 05 personnes par entreprise. Leur répartition par tranches d'effectif est dominée par les entreprises employant moins de 05 personnes qui représentent près de 70%, suivies de celles employant entre 05 et 09 personnes (soit environ 16%) et enfin, celles employant plus de 10 personnes 14% du total (tableau 01). Il ressort clairement que l'entreprise de taille réduite est une source considérable de création d'emploi au

niveau de la WTO. Cependant, la contribution des entreprises employant plus de 10 personnes à l'emploi total est loin d'être marginale, elle est de l'ordre de 40%. C'est pourquoi, nous considérons que la croissance des micro-entreprises existantes dans l'avenir, constituerait des opportunités réelles de création d'emplois. A cet effet, il y a lieu de privilégier davantage les aides aux entreprises existantes pour leurs besoins en matière d'extension.

4. L'ANGEM est le dispositif le plus sollicité par la gente féminine

Comparativement aux autres dispositifs, l'entrepreneuriat féminin sollicite davantage l'ANGEM. Sur les 13 entreprises féminines recensées, près de 54% sont réalisées dans le cadre de l'ANGEM. Ce dernier correspond parfaitement aux conditions sociologiques de la femme algérienne. D'après les statistiques de l'ANGEM, il s'agit principalement d'activités artisanales, réalisées à domicile par cette catégorie d'entrepreneur et mobilisant peu de moyens financiers.

Il est important de souligner aussi que la plupart des entrepreneures commencent à entreprendre à partir de l'âge de 35 ans et plus (53,8% des entrepreneures enquêtées ont un âge supérieur ou égal à 35 ans). Il s'agit beaucoup plus de femmes mariées qui activent pour subvenir aux besoins familiaux, c'est un entrepreneuriat de nécessité.

5. Une Contribution considérable des dispositifs au financement des investissements

La Contribution des dispositifs au financement de chaque investissement (en comptabilisant le financement bancaire) est considérable. La plupart sont financés à plus de 80% du montant global : 80% des projets réalisés via la CNAC ; 66,7% pour les projets réalisés dans le cadre de l'ANGEM et 65% pour les projets réalisés dans le cadre de l'ANSEJ. Le seul dispositif qui échappe à cette logique est celui de l'ANDI : 9,1% uniquement des projets réalisés via ce dispositif qui sont financés à plus de 80% ; 36,4% qui sont financés à moins de 50%. Ceci est lié à l'importance du montant mobilisé, les projets réalisés dans le cadre de l'ANDI sont d'une grande envergure comparativement à ceux réalisés à travers les autres dispositifs.

La répartition des entreprises enquêtées par domaine d'activités montre que le secteur des services occupe la première place (avec 46,66% du total) suivi de celui du BTPH (avec 26,66%). Quant aux secteurs de l'industrie et de l'agriculture, chacun occupe 13,33% de l'ensemble des entreprises.

6. Les dispositifs sont globalement appréciés positivement par les bénéficiaires

Près de 83% des enquêtés ont une bonne appréciation des dispositifs, contre seulement 17% qui ont une appréciation mauvaise. Les appréciations positives sont motivées par les raisons suivantes : une aide financière suffisante, le dispositif donne de l'avance pour le promoteur, le dispositif est à la base de création de l'entreprise. Quant aux appréciations négatives, elles sont justifiées par : une aide financière insuffisante et un manque de suivi et d'accompagnement après le lancement de l'activité.

7. La capacité de remboursement des prêts

Concernant la question du remboursement des prêts non rémunérés et/ou des crédits bancaires, 73,3% des entrepreneurs affirment l'avoir entamé, voir finalisé pour certains d'entre eux. S'agissant des 26,7% restants, le remboursement n'est pas encore entamé pour deux raisons : soit la période de grâce n'est pas encore finie ; soit les concernés ont de sérieux problèmes financiers engendrés, soit par la saturation du domaine d'investissement ou par une mauvaise gestion des affaires de l'entreprise.

La plupart des promoteurs affirment que le remboursement se fait ou se fera sans aucune incidence sur la situation financière de l'entreprise. Ce constat confirme l'hypothèse émise au début de ce travail qui consiste à dire que les dispositifs sont à l'origine l'apparition d'une nouvelle catégorie d'entrepreneurs, qui pourrait agir dans l'avenir indépendamment des aides financières de l'État.

8. Difficultés rencontrées par les entreprises créées dans le cadre de ces dispositifs

D'après notre enquête, le problème de disponibilité de main d'œuvre qualifiée, le problème de débouchés, celui de la stabilité des prix et la disponibilité des matières premières et celui du manque de financement. sont, respectivement, les premiers problèmes que rencontrent les entrepreneurs enquêtés ; il y en a d'autres, mais ils sont de moindre importance par rapport aux premiers.

Ce constat, nous amène à soulever des interrogations par rapport au développement de la formation professionnelle et de l'employabilité, c'est-à-dire, est-ce que les formations assurées actuellement, aussi bien au niveau de la formation professionnelle qu'au niveau de l'université, répondent aux exigences du marché de l'emploi.

Quant aux difficultés liées aux débouchés, elles sont d'ordre conjoncturel en rapport avec la situation macro économique du pays. Ajoutons à cela, la saturation de certains domaines d'activités et le problème d'accès des entreprises créées dans le cadre de ces dispositifs aux marchés publics. S'agissant des problèmes liés aux matières premières, ils ont un impact sur la maîtrise des coûts de production qui ont tendance à croître de plus en plus.

III. Conclusion

La place qu'occupe l'entrepreneuriat privé en Algérie, aussi bien d'un point de vue institutionnel que pratique, a connu une évolution croissante. Dans la WTO, la dynamique entrepreneuriale, après avoir enregistré une croissance très timide pendant la période de la gestion socialiste, a connu un essor sans précédent depuis la fin des années 1990, grâce aux aides de l'Etat qui ont joué un rôle considérable durant cette période.

Aussi bien en termes de dynamique entrepreneuriale qu'en termes de création d'emploi, la contribution des dispositifs d'aide à la création d'entreprises au niveau de la WTO est appréciable. Aujourd'hui, grâce à ces dispositifs, la wilaya dispose d'une nouvelle catégorie d'entrepreneurs qui se caractérise essentiellement par sa jeunesse, son autonomie dans la prise de décision, sa diversification et enfin par l'implication progressive de la gente féminine.

Toutefois, il y a lieu de remarquer que l'entrepreneuriat dans la WTO concerne davantage le secteur tertiaire (commerce et services) sensible à la demande domestique. C'est une situation fragile dans la mesure où cette croissance est tirée par les dépenses publiques et encouragée par une conjoncture internationale favorable.

Cependant, pour favoriser la volonté d'entreprendre, beaucoup d'efforts restent encore à consentir; l'Algérie en 2017 occupe la 156^{ème} place sur 190, derrière la Tunisie et le Maroc selon le classement de la Banque mondiale (Doing Business, 2017).

Pour s'orienter vers une dynamique réelle de création d'emplois, la promotion de l'entrepreneuriat privé dans les secteurs productifs à l'image de l'industrie et l'agriculture se présente comme une nécessité. Il faudrait également mettre en place un socle institutionnel solide et des règles de fonctionnement claires, afin de permettre à un nombre important de projets de voir le

jour : le nombre de dossiers d'investissement rejetés dans chaque dispositif est considérable. Ce qui constitue un manque à gagner en termes de nouveaux emplois.

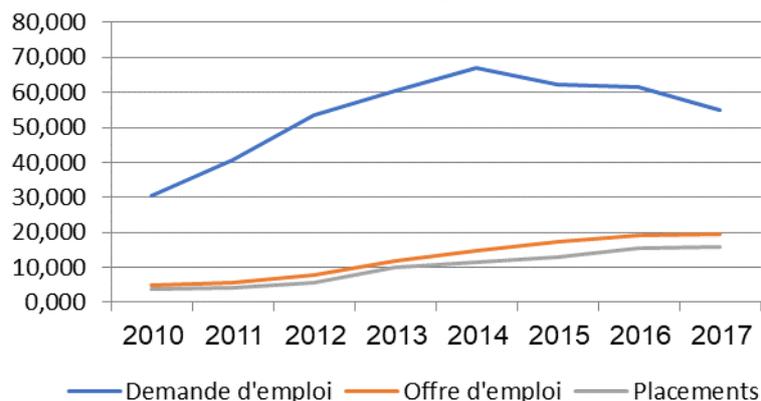
Le manque de main d'œuvre qualifiée figure parmi les problèmes les plus urgents à prendre en charge, afin d'accompagner la dynamique entrepreneuriale en Algérie. La qualification dans le domaine constitue la clé de réussite de toute action d'entreprendre. Investir dans la formation et dans l'amélioration de l'employabilité des chômeurs, en tenant compte de la réalité du terrain, devrait être inscrites dans l'avenir comme une préoccupation majeure dans la politique publique d'emploi.

Face à la multiplication des acteurs et des dispositifs, et pour plus d'efficacité, il y a lieu aussi de simplifier les aides et améliorer les services aux entrepreneurs. Les promoteurs devraient faire l'objet d'un accompagnement renforcé même après le remboursement de leurs crédits.

Enfin, nous concluons que la question de l'entrepreneuriat et celle de l'emploi nécessitent une approche globale et l'implication de plusieurs acteurs : l'Université, l'Education nationale, la Formation Professionnelle et l'ensemble des Institutions et Organismes concernés directement ou indirectement par l'acte d'investir.

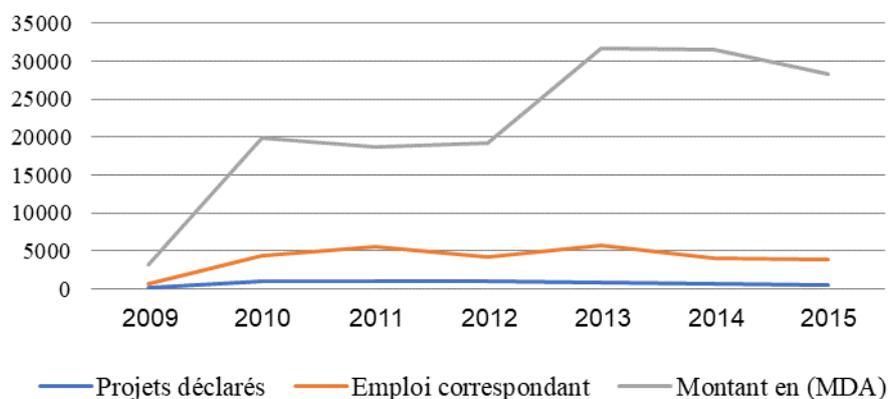
- Annexes :

Figure (1): Evolution du marché de l'emploi à la wilaya de Tizi-Ouzou

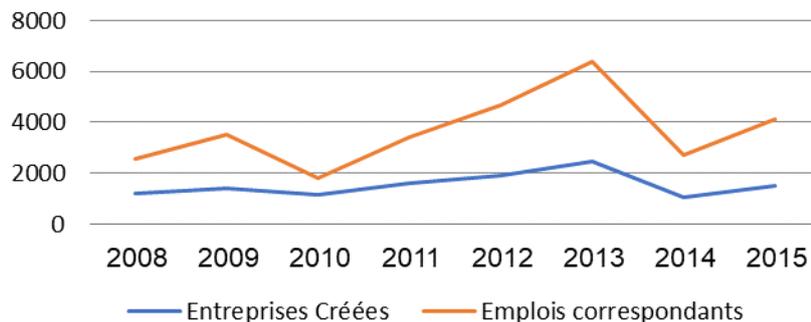


Source : Réalisé à partir des données de l'ANEM de Tizi-Ouzou, 2018

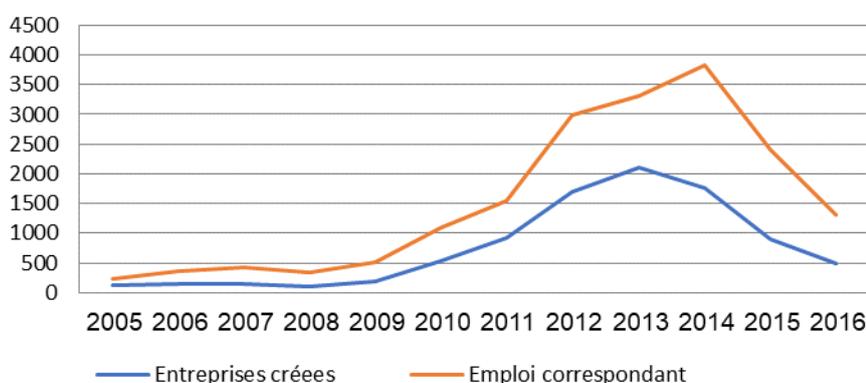
Figure (2) : Evolution des projets déclarés auprès de l'ANDI et des emplois correspondants dans la wilaya de Tizi-Ouzou



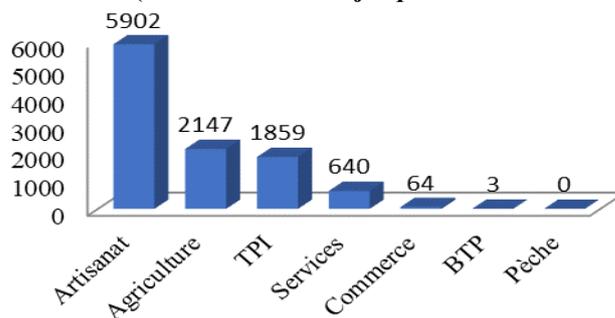
Source : Réalisé à partir des données de l'ANDI de Tizi-Ouzou, 2016

Figure (3) : Evolution des entreprises créées et emplois correspondants à travers le dispositif ANSEJ de la wilaya de Tizi-Ouzou

Source : Réalisé à partir des données de l'ANSEJ de Tizi-Ouzou

Figure (4) : Evolution des entreprises créées et emplois correspondants à travers le dispositif CNAC de la WTO

Source : Réalisé à partir des données de la CNAC de Tizi-Ouzou

Figure (5) : Répartition des emplois créés à travers le dispositif ANGEM de la Wilaya de Tizi-Ouzou par secteur d'activité (Situation cumulée jusqu'à la fin de l'année 2017)

Source : Réalisé à partir des données de l'ANGEM de Tizi-Ouzou

Tableau 1 : Répartition des entreprises par dispositif sollicité et par tranches d'emplois

| Emploi | | Dispositif sollicité | | | | Total |
|--------------------|--------------------|----------------------|------|-------|------|-------|
| | | ANSEJ | CNAC | ANGEM | ANDI | |
| Moins de 5 emplois | Nbre d'entreprises | 32 | 7 | 12 | 2 | 53 |
| | % | 80 | 70 | 80 | 18 | 69,7 |
| De 5 à 9 emplois | Nbre d'entreprises | 6 | 2 | 2 | 2 | 12 |
| | % | 15 | 20 | 13,3 | 18,2 | 15,8 |
| De 10 à 14 emplois | Nbre d'entreprises | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| | % | 2,5 | 0 | 0 | 0 | 1,3 |
| Plus de 15 emplois | Nbre d'entreprises | 1 | 1 | 1 | 7 | 10 |
| | % | 2,5 | 10 | 6,7 | 63,6 | 13,2 |
| Total | Nbre d'entreprises | 40 | 10 | 15 | 11 | 76 |
| | % | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Source : Résultats de notre enquête.

Tableau 2 : Classement des difficultés des entrepreneurs

| Difficultés rencontrées | % |
|---|------|
| -Manque de Main d'œuvre qualifiée | 48,7 |
| -Manque de débouchés | 44,7 |
| -Stabilité des prix et disponibilité des Matières premières | 30,3 |
| -Financières | 22,4 |
| -Administratives | 17,1 |
| -Bancaires Remboursement | 17,1 |
| -Fiscales | 15,8 |
| -Techniques | 11,8 |
| -Foncières | 9,2 |
| -Autres | 2,6 |
| Total | 100 |

Source : Elaboré à partir des résultats de notre enquête.

-Références:

- 1 ONS. (2012), « Le premier recensement économique 2011 : Résultats définitifs de la première phase »
- 2 Nemiri Yaici F.,(2004) « Les PME et l'emploi en Algérie. Diversité de dispositifs d'appui, pour quels résultats », les cahiers du CREAD N°110.
- 3 Emin S., (2004), « Les facteurs déterminants la création d'entreprise par les chercheurs publics : application des modèles d'intention », Revue de l'Entrepreneuriat n°1 Vol 3 pp-1-20
- 4 Foyol A., (2004), « A la recherche du cœur de l'entrepreneuriat : Vers une nouvelle version du domaine », Revue internationale PME, Vol 17, N°1, éd. Presses de l'Université de Québec. Pp. 100-122.
- 5 Plihon D. (1990), « Les grandes explications macro-économiques du chômage », Cahiers Français, n°246
- 6 OIT (2012), « Relever les défis pour l'emploi des jeunes. Mesures envisageables et considérations pratiques ». Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, Turin. Italie.
- 7 Sarah A., (2014), « L'auto-entrepreneuriat : une gestion individuelle du sous-emploi », La nouvelle revue du travail, N° 5
- 8 Bachelard P., (1993), «Les acteurs du développement local ». Ed., l'Harmattan, Paris.
- 9 Fayolle A., (2012), «Entrepreneuriat. Apprendre à entreprendre», éd DUNOD, 2ème édition, Paris, 2012.
- 10 Morisson C., Solignac L. et Oudin X., (1994), « Micro entreprises et cadre institutionnel dans les pays en développement », OCDE, Paris.
- 11 Thilde Langevang et all,(2013), synthèse du rapport sur l'entrepreneuriat jeunes au Mali- Etude de cas : Bamakou, Segou, Konobougouet Niono, Université de Bamakou, Faculté des Sciences Humaines et des Sciences de l'Education, P.7 ,URL : <https://docplayer.fr/9634936-L-entrepreneuriat-jeune-au-mali-etudes-de-cas-bamako-segou-konobougou-et-niono.html>.
- 12 Khaznadjji M., (2004) «Essai d'analyse de la contribution du secteur privé à la création d'emploi dans la Wilaya de Tizi-Ouzou». Mémoire de Magister. Spécialité : Économie spatiale, Régionale et Urbaine. UMMTO.
- 13 Bouzidi A., (1990) « Le secteur privé », Rapport du PNUD.
- 14 Oussalem M-O., (2002) « Entrepreneuriat privé et développement local». Éléments d'analyse à partir du cas de Tizi-Ouzou. in Revue : Insaniyat, N°16, pp. 135-162.
- 15 Oussalem M-O., «Le développement local dans la wilaya de Tizi-Ouzou : Potentialités, contraintes et perspectives », Revue copus N° 05, Université de Tizi-Ouzou.
- 16 Akine R. et Ferfera Y. (2014) « Entrepreneuriat et création d'entreprise en Algérie : une lecture à partir des dispositifs de soutien et d'aide à la création des entreprises ». Revue Sciences Économiques et de Gestion, N°14 pp. 64-78
- 17 MHCI, (2016) «Fonctionnement et performance du marché du travail algérien», Rapport intermédiaire 2, Chiswell Street, Londres.
- 18 Musette M.-S., Isli M. et Hammouda N., (2003) «Marché du travail et emploi en Algérie, éléments pour une politique nationale de l'emploi». Alger : OIT, Profil de pays.
- 19 Guendouzi B. et Kabri K., (1999) «Les retombées de l'ajustement structurel sur le développement local en Algérie», Cahiers du CREAD. PP.46-47.
- 20 MIPPI, (2013) «Mesures prises par le gouvernement en faveur de l'investissement et de l'emploi».
- 21 DPSB, (2016) «Annuaire statistique de la Wilaya de Tizi-Ouzou»
- 22 MIM, «Bulletin d'information statistique : données sur l'année 2015», N°28, 2016.
- 23 MHCI, Op-Cit. p.28.

Comment citer cet article par la méthode APA:

KHAZNADJI Mohammed, AIT TALEB Abdelhamid. (2018), Entrepreneuriat Privé et Marché de l'Emploi en Algérie : Cas de la Wilaya de Tizi-Ouzou, **Roa Iktissadia Review**, 08 (02), Algérie : Université Eloued, pp 225-241.

Les droits d'auteur de tous les articles publiés dans cette revue sont conservés par les auteurs concernés conformément à la licence Creative Commons Paternité-Pas d'utilisation commerciale 4.0 International (CC BY-NC 4.0).



Roa Iktissadia Review, sous [licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - 4.0 International \(CC BY-NC 4.0\)](https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/).